

Aménagement Mairie de Saint Cézaire sur Siagne

De: Mairie de Saint Cézaire sur Siagne
Envoyé: mardi 18 janvier 2022 11:55
À: Aménagement Mairie de Saint Cézaire sur Siagne; Valérie Brunetti; Jacques-Edouard Delobette; Mail Mairie de Saint Cézaire sur Siagne
Objet: TR: Modification de droit commune n° 4 du PLU

De : LEGOUT Agnes <agnes.legout@onf.fr>

Envoyé : mardi 18 janvier 2022 11:42

À : Mairie de Saint Cézaire sur Siagne <mairie@saintcezaireursiagne.fr>; Urbanisme Mairie de Saint Cézaire sur Siagne <urbanisme@saintcezaireursiagne.fr>

Cc : ODDON Gael <gael.oddon@onf.fr>; EIMER Pascale <pascale.eimer-02@onf.fr>

Objet : Modification de droit commune n° 4 du PLU

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre courrier concernant la modification n° 4 de votre plan local d'urbanisme. Compte tenu du délai notre réponse se fera par mail.

Le secteur du parc d'activités des Hauts de Grasse impacté par votre projet ne relève pas du régime forestier.

De ce fait l'ONF n'a pas d'avis à émettre concernant la modification n° 4 du PLU.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement.

Agnes Legout

Chargée de gestion foncière

Agence Territoriale Alpes-Maritimes/Var

101 Chemin San Peyre - 83220 Le Pradet

Tél : 04 98 01 32 63 - 06 63 70 83 14

www.onf.fr

